

Original : anglais

#### QUESTIONS RENVOYÉES DU COC À LA SOUS-COMMISSION 1

*Prises trimestrielles/mensuelles de thonidés tropicaux* : Le **tableau 1** montre les captures de thonidés tropicaux en 2020 déclarées trimestriellement et mensuellement. Les exigences sont quelque peu contradictoires, certaines CPC étant obligées de faire des déclarations à la fois trimestrielles et mensuelles, et dans certains cas, hebdomadaires. Il est très difficile de collecter et d'extraire des données de manière significative, en raison des doublons impliqués. Le paragraphe 13 exige la déclaration des espèces de thonidés tropicaux, tandis que le paragraphe 14 exige une déclaration mensuelle pour les senneurs ou les palangriers, passant à une déclaration hebdomadaire "lorsque 80% de leurs limites de capture ont été capturés", bien que les limites de capture ne s'appliquent qu'au thon obèse et non à toutes les espèces de thonidés tropicaux.